

Déclaration lue lors du « point d'information » du 4 novembre 2020 de la DiSI Île-de-France

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, Chers Camarades,

Des collègues agacés, parfois en colère, interrogent les représentants des personnels, en particulier ceux de la CGT : mais que se passe-t-il à la DiSI Île-de-France ? Comment expliquer une telle lenteur coupable devant l'épidémie ?

Jour après jour, les communiqués, notes, ou déclarations de diverses autorités administratives se multiplient pour souligner la gravité de la deuxième vague du COVID, et éviter de trop grosses concentrations des personnels.

C'est ainsi que la **Ministre de la Fonction Publique** indique dans sa circulaire du 29 octobre :

« Le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. (...) À compter de vendredi 30 octobre, les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine. »

Ces consignes sont relayées par le **Secrétariat Général du Ministère des Finances (SG)** le 30 octobre.

Elles sont enfin déclinées par le **Directeur Général de la DGFIP** dans un message du 30 octobre qui stipule :

S'agissant des aménagements d'horaire : « J'appelle les chefs de service à assurer une attention particulière à la stricte mise en œuvre des consignes sanitaires. Par ailleurs, le développement des horaires décalés (même temps de travail qu'à la normale mais avec une arrivée plus tôt ou plus tard que les heures de pointe) est fortement encouragé pour concilier notre activité et la volonté de ne pas saturer les transports. »

S'agissant du télétravail : « Le télétravail doit être la règle pour les agents dotés du matériel nécessaire et qui sont en capacité de télétravailler. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine. Pour tenir compte des nécessités de service ou du besoin d'animer le collectif de travail, des aménagements pourront néanmoins être apportés et une présence sur site acceptée ponctuellement. Les personnes vulnérables, sur préconisation du médecin de prévention, devront exercer leur activité à distance 5 jours par semaine. Une attention particulière sera accordée par les chefs de service à l'équipement prioritaire de ces personnes lors des livraisons en cours et à venir. »

Personne, avec agacement ou colère, ne comprend la lenteur de la mise en place de ces dispositifs dans les établissements et services de la DiSI IDF, d'autant plus que selon la Direction, il existe pour un effectif d'environ 600 agents, 330 postes de travail permettant déjà le télétravail, qui seront abondés de 30 postes prochainement, soit un taux de couverture d'environ 60 %.

La CGT Finances Publique réitère les revendications suivantes, déjà avancées dans toutes les instances tenues récemment (CHS et CTL) :

- Mise en œuvre immédiate du télétravail sur la base du volontariat, pour tous les services.
- Aménagements des horaires (arrivées ou départs pendant les plages fixes, adaptés aux équipes, banalisations des horaires...).
- Restauration collective : en cas de fermeture, prise en charge des frais de repas par l'employeur, tenant compte de l'accord formulé par le DiSI à la demande de la CGT lors du CHS du 5 octobre.
- Reprise d'un nettoyage bi-quotidien des surfaces communes comme lors du PCA sur les sites qui n'en bénéficient plus.
- Personnes vulnérables : application immédiate à la DiSI IDF de l'avis du Conseil d'État maintenant les critères du décret du 6 mai 2020, revenant ainsi aux 11 critères définis (et non plus aux 4 critères très restrictifs du décret du 29 août 2020).

Il va de soi que des instances CHS doivent se tenir prochainement. Merci de votre attention.

Compte rendu de ce « point d'information » du 4 novembre 2020

La direction a donc convié les Organisations Syndicales à un « point d'information », dans un cadre informel, sur la situation au 4 novembre 2020. Ce « cadre informel » ne s'est pas déroulé dans de bonnes conditions, puisque la visio s'est subitement interrompue à 12H15, sans que nous puissions terminer nos interventions !

Après lecture de la déclaration liminaire de la CGT, il nous a été présenté la situation actuelle dans l'optique d'un télétravail (TT acronyme systématiquement utilisé) plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui :

- Pour les services de développement et intégration, l'organisation du TT se généralise et s'étend aux stagiaires et aux nouveaux arrivants, tout en conservant un accompagnement.
- Pour les services Exploitation, l'aspect sécurité reste important et la situation s'étudie en fonction des environnements. Chorus/Helios : La validation « d'une brique technique administration à distance » va permettre la mise en place du TT. Pour les autres environnements : Le socle « Bastion » n'est pas sécurisé de façon optimum, mais un modèle technique dégradé rendra le TT possible.
- Pour les secteurs administratifs et l'encadrement : TT autorisé (voire obligatoire ?)
- Pour les services d'Assistance Téléphonique, le SSI a décidé la mise en place du TT dans un calendrier accéléré.
- Pour l'EIFI de Nemours : du fait de la spécificité de la mission, aucun TT n'est envisageable.
- **Pour les services d'Assistance de Proximité (CID / SIL) : rien n'est prévu, si ce n'est le « début d'une réflexion sur l'éligibilité de cette mission au TT » ! Des groupes de travail devraient se tenir cet hiver...**

Alors qu'en Centrale, 65 % des agents sont en TT, 50 % dans les directions spécialisées, et compte-tenu que le taux d'équipement en portables dans notre DiSI avoisine les 60 %, à ce jour à peine 120 agents sur 600 sont en TT, soit moins de 20 % !

Pour la CGT, le refus net de notre direction d'envisager un possible TT « à tour de rôle » et sur la base du volontariat pour les CID / SIL est inacceptable, alors que le premier confinement a prouvé qu'une partie de leurs missions sont télétravaillables ! A titre d'exemple, fin octobre toute la CID de Noisy-Montaigne a été mise à l'arrêt à cause d'un cas de contamination !

Les CID et SIL : combattants sacrifiés en 1^{ère} ligne du front sanitaire ?

Le directeur maintient que le TT ne peut être pas ouvert aux CID, qui doivent rester sur le pied de guerre pour préparer les portables au fil de l'eau. 5 000 portables devant arriver en IdF d'ici la fin de l'année, certaines CID moins « chargées » pourraient faire du pré-soclage pour d'autres CID. Qu'on se le dise, notre directeur s'engage à « vérifier avec les chefs d'équipes qu'il n'y ait personne en présentiel qui n'ait rien à faire ! » Et puis, au détour d'une phrase, la véritable crainte est enfin lâchée : « En TT, le taux d'activité ne serait pas suffisant... »

Ainsi, en pleine crise sanitaire et en zone d'alerte maximale, le déploiement de Windows 10, ainsi que la fiabilisation du parc informatique pourraient devenir des missions prioritaires ! Figurez-vous qu'il y aurait de vieux matériels qui traîneraient au fond des armoires, il deviendrait urgent de mettre enfin la main dessus pour rationaliser tout ça !

Les agents des CID, plus que fortement sollicités en cette période, mais aussi avec la multiplication des différents chantiers passés, en cours et à venir, apprécieront...

S'agissant des personnes vulnérables, le juge des référés du Conseil d'État (CE) du 15 octobre a suspendu les dispositions du décret du 29 août 2020 qui avaient restreint à 4 les critères de vulnérabilité au COVID-19. C'est donc bien le premier décret du 5 mai 2020, qui a défini 11 situations dans lesquelles la vulnérabilité était reconnue, qui s'applique à nouveau. Or, le directeur nous répond « avoir pris connaissance de l'avis du CE, mais qu'il faut peut-être attendre un nouveau décret ! » La CGT considère que les personnes vulnérables au sens du décret du 5 mai le sont dès maintenant et qu'il n'y a rien à attendre !

Par ailleurs, la restauration collective « dégradée » devrait être maintenue. La Direction, après avoir accordé lors du dernier CHS l'utilisation des frigos et micro-ondes (moyennant le respect strict des conditions sanitaires), hésite à maintenir cet usage...

Enfin, nous avons regretté que ce point d'information ne se soit pas déroulé dans un cadre plus formel et avons demandé la tenue très prochaine d'un véritable CHS-CT, pour approfondir l'ensemble de ces sujets et veiller à respecter les consignes ministérielles, ainsi que les revendications des personnels du terrain. Le Directeur a accepté le principe de cette convocation.